République Algérienne Démocratique et Populaire
Wilaya de Ghardaïa
Direction de l'industrie

NIF de la direction : 000347019004646

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALE N° : 01/2023.

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publics et délégation du service public la Direction de l'Industrie de la wilaya de Ghardaïa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a l'appel d'offre avec exigence de capacités minimale N°: 01/2023 pour le deuxième (fois) portant: la réalisation de la zone industrielle Guerrara (2éme tranche)

-Lot N°(04) :- construction en GC de (02)postes transformateur avec équipements .

Vu la réunion du comite d'évaluation des offres à la direction, le marché est attribué provisoirement comme suit:

lots	Soumissionnaire Attributaire	Numéro d'Identification Fiscale	Montant en TTC (DA)	Délai	Observation
01	Baroud Mohamed	198847070005037	15.997.365.64	(03) Mois	Moins disant

Les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offre avec exigence de capacités minimale n°:01/2023 qui souhaitent voir des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent rapprocher à la direction de l'industrie dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché dans les quotidiens nationaux ou le Bomop. Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la date de parution du présent avis.

Le Directeur